

Annonce d'une enquête publique

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que **la firme Gebrüder Tychon – Tychon Frères SPRL a introduit une demande de renouvellement du permis d'environnement pour un commerce de matériaux de construction, de nécessaires de bricolage, de feux d'artifices, ainsi que les activités de construction d'échafaudages, de travaux de toiture, ainsi que l'ajout de l'activité de charpenterie, sis rue de Liège, 275 à 4721 Kelmis (Parcelles cadastrées : Div 2, Sect. C, nr. 39 G-K-T-W-X-Y).**

Conformément au décret du 11.03.1999 concernant les permis d'environnement, cette activité nécessite un permis d'environnement de 2^{ème} catégorie.

A cet effet est organisée, conformément à l'article D.29 du Livre I du Code de l'Environnement, une **enquête publique** qui se tiendra **du 16/12/2025 au 08/01/2026. L'enquête publique est mise en suspens du 24/12/2025 au 01/01/2026 inclus.**

L'instance d'autorisation est le Collège communal de La Calamine

Le dossier peut être consulté que sur rendez-vous aux heures habituelles d'ouverture (Lu-Ve : 9H-12H30 + Je : 15H-18H) - Günther HAVENITH- 087/63 98 37 – umwelt@kelmis.be). En dehors des heures d'ouverture mentionnées ci-dessus moyennant prise de rendez-vous auprès de la personne de contact.

Les éventuelles remarques/réclamations doivent être à adressées par écrit au Collège communal ou par mail à umwelt@kelmis.be

La Directrice générale,
signé

N. WIMMER



Le Bourgmestre,
signé

D. HILLIGSMANN